

AR Prefecture

006-210600110-20211213-003-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03 : ORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES – MODIFICATION DU TABLEAU DE COMPOSITION

Séance Publique Ordinaire du 13 DECEMBRE 2021
A 19 heures 30 dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Charlotte MARC, M. André RIOLI à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à M. Guérino PIROMALLI, M. Michel LOBACCARO à M. Roger ROUX, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL, M. Gérald MARIN à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

QUORUM : 14

PRESENTS : 20

VOTANTS : 27

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 7 décembre 2021

AR Prefecture

006-210600110-20211213-003-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

III – ORGANISATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES –
MODIFICATION DU TABLEAU DE COMPOSITION

Monsieur le Maire s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22,
Vu la délibération municipale n° 04 du 16 juin 2020 intitulée « commissions municipales permanentes – composition et élection »,
Vu l'arrêt du Conseil d'Etat du 20 novembre 2013, Commune de Savigny-sur-Marne, n° 353890,
Vu la délibération municipale n° 02 du 13 décembre 2021 portant sur le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire,

Suite à la démission de Monsieur Douglas MARTIN, élu de l'opposition sur la liste « Vivons Beaulieu autrement », de ses fonctions de Conseiller municipal de la ville de Beaulieu-sur-Mer et à l'installation de Monsieur Bernard CHARTON, il convient de procéder au remplacement du démissionnaire au sein des commissions municipales permanentes dans lesquelles il siégeait, à savoir :

- Biodiversité
- Environnement/écocitoyenneté
- Littoral/port/plages/pêche

Afin d'assurer, dans le cas présent, le respect de la représentation proportionnelle de l'Assemblée et l'expression du pluralisme, l'usage veut que le remplacement du démissionnaire se porte sur l'élu nouvellement installé, faisant partie de la même liste « Vivons Beaulieu autrement ».

Conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le vote pour la désignation des membres a lieu à bulletin secret, sauf si le Conseil Municipal en décide autrement à l'unanimité.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il a été décidé, à l'unanimité, de voter à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES AVOIR DECIDE DE PROCEDER AU VOTE A MAIN LEVEE,
A L'UNANIMITE,

- DESIGNÉ, en lieu et place de Monsieur Douglas MARTIN, élu démissionnaire, Monsieur Bernard CHARTON au sein des commissions municipales permanentes suivantes :

- Biodiversité
- Environnement/écocitoyenneté
- Littoral/port/plages/pêche

AR Prefecture

006-210600110-20211213-003-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021



- PROCEDE à la mise à jour du tableau de compositions des commissions permanentes municipales,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



RR

AR Prefecture

006-210600110-20211213-003-DE
Reçu le 17/12/2021
Publié le 17/12/2021

